

BUDGET DU CNM : LA DOUBLE PEINE INFILGÉE PAR L'ETAT

La Scène Indépendante prend acte de l'adoption du budget 2026 du Centre national de la musique (CNM), malgré le vote contre de plusieurs organisations professionnelles. Elle rappelle par ailleurs qu'elle ne siège pas au conseil d'administration du CNM, situation qu'elle regrette.

Cette adoption met en lumière **une contradiction désormais difficile à ignorer : réduire les moyens** tout en maintenant – voire en élargissant – les missions **conduit mécaniquement l'établissement dans une impasse.**

Lors de la création du CNM, l'État avait affirmé que la transformation de l'ancien fonds de soutien en établissement public permettrait de **renforcer durablement l'accompagnement de l'ensemble de la filière musicale.** Or, **le projet de budget 2026 s'inscrit aujourd'hui en décalage avec cet engagement.**

Premièrement, le plafonnement du produit de la taxe affectée au CNM à hauteur de 58 millions d'euros entraînera **le versement au ministère des Finances de toute recette excédentaire issue de la billetterie des producteurs privés.** La Scène Indépendante dénonce ce mécanisme, qui **prive directement la filière musicale de ressources générées par son activité** et contrevient à l'esprit même de la taxe affectée, telle qu'elle avait été présentée lors de la création du CNM.

Deuxièmement, **La Scène Indépendante s'inquiète du traitement indifférencié opéré entre les entreprises privées et les structures subventionnées.** Elle conteste notamment l'attribution de plus d'un million d'euros au secteur de la musique classique, qui ne contribue pas à la taxe, ainsi que l'assimilation des scènes de musiques actuelles subventionnées aux producteurs privés, alors même que ces structures bénéficient déjà de financements publics et, pour certaines, militent par ailleurs pour la suppression du droit de tirage.

Troisièmement, **La Scène Indépendante s'oppose à l'intégration de nouvelles actions financées par la taxe fiscale acquittée par les producteurs privés, telles que la French Music Week,** qui relèvent de politiques publiques et ne sauraient être financées par une ressource reposant exclusivement sur l'activité économique du spectacle vivant privé.

Il était en effet connu dès l'origine que la **taxe sur le streaming** ne pouvait constituer, à elle seule, un socle pérenne de financement pour un opérateur aux missions aussi étendues. **La présenter comme une réponse structurelle n'a fait que différer un débat politique qui, à ce jour, n'a jamais été tranché.**

Le sujet n'est donc pas uniquement budgétaire, mais structurel et politique. Le modèle actuel du CNM repose largement sur la contribution du spectacle vivant privé, sans que l'équilibre entre financement, gouvernance et priorités d'intervention ne soit clairement assumé.

Le spectacle vivant indépendant ne peut durablement être la variable d'ajustement d'un système dont les fragilités étaient identifiées dès sa création.

La création du CNM a été largement soutenue par les organisations professionnelles. Force est de constater que les questions de gouvernance et de soutenabilité du modèle n'ont pas été traitées avec la même exigence que la réforme elle-même.

En conséquence, **La Scène Indépendante appelle à l'ouverture d'un débat de fond, exigeant et responsable avec l'État et l'ensemble des organisations professionnelles**, dans le respect de la pluralité des positions, afin de **redonner au CNM un cadre clair, équitable et soutenable**.

Elle demande en particulier que le CNM **distingue clairement les différents régimes fiscaux et économiques des acteurs relevant de son champ d'intervention** et qu'il garantisse aux **producteurs privés l'intégralité du produit de la taxe fiscale qu'ils acquittent, seul dispositif de soutien direct dont ils bénéficient**, et qui repose exclusivement sur leur activité et leur prise de risque économique.